



SE
CONNECTER



CRÉER UN
COMPTE



STUDIOS DE RÉPÉTITION

La Ville de Roanne met à disposition des artistes roannais deux studios de répétition !

Quelle est l'offre technique des studios ?

Le pôle de répétition se compose de deux studios de répétition : un de 25m² et un de 22m², d'un espace d'accueil et de sanitaires. Chaque studio est équipé de :

- ▶ Une batterie
- ▶ Un ampli guitare
- ▶ Un ampli basse
- ▶ Un système de sonorisation
- ▶ Une table de mixage
- ▶ Deux micros SM 58 et pieds
- ▶ Un micro SM 57 et pieds
- ▶ 3 câbles
- ▶ Un limiteur de décibels.

Quelle est la capacité des studios ?

Les studios peuvent accueillir 15 personnes simultanément.

Qui peut utiliser des studios ?

L'utilisation du Pôle de répétition est réservée aux groupes locaux identifiés et autorisés par la Ville de Roanne composés en majorité de musiciens amateurs roannais. L'utilisation des studios est interdite aux moins de 15 ans. Pour les mineurs de plus de 15 ans, une autorisation parentale est nécessaire.

Quelle utilisation de la salle peut être faite ?

Le Pôle de répétition est uniquement dédié à la pratique musicale.

Comment réserver ?

La réservation est soumise à une inscription préalable. La demande ne peut être faite que pour un trimestre et devra être renouvelée. Elle devra être confirmée dans les quinze jours qui suivent la demande.



La demande de réservation doit être faite plus de 15 jours avant la date d'utilisation souhaitée. Si le délai n'est pas respecté, la demande ne pourra pas être prise en compte.

La réservation doit être effectuée obligatoirement par une personne majeure. Cette dernière devra être présente tout au long de la mise à disposition de l'équipement. Pour réserver les studios de r Service Culture de la Ville de Roanne au : 04 77 23 20 50.

Quel est le coût en cas de réservation des studios ?

Le coût de la réservation peut varier selon le type d'utilisation et l'utilisateur. La mise à disposition des studios dans le cadre d'un projet porté en partenariat avec la Ville de Roanne sera gratuite. Pour tarification est la suivante :

- ▶ 70 €/ trimestre (mise à disposition de 3 h hebdomadaires)
- ▶ 7 € pour une mise à disposition de 3 h maximum

Pour tous les utilisateurs, une caution de 100 € sera demandée lors de l'inscription.

SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
BP 90512 - 42328 ROANNE CEDEX

VILLE
PLACE DE
BP 90512 - 4

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 DU LUNDI AU JEUDI

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ Tout accepter

✗ Tout refuser

Personnaliser